

Indiquer les coordonnées de l'entreprise

ATTESTATION PERMANENTE Exploitant(e) agricole

Je soussigné(e)

exploitant(e) agricole sur la commune de

N° de SIRET :

ou N° de Pacage :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole.

Ces activités ne peuvent être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 6 avril 2021.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant(e)